



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Radio France

Question écrite n° 107026

Texte de la question

M. André Chassaigne appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes exprimées par le Syndicat national des journalistes de Radio France concernant la diminution de l'information rédactionnelle des radios locales France Bleu. En effet, de nouvelles coupes budgétaires ont été pratiquées par Radio France, notamment dans les budgets jusqu'alors consacrés à l'information. Les journalistes de France Bleu, qui sont aussi les correspondants régionaux de France Inter et France Info, devront, pour la première fois depuis des années, réduire le volume d'information sur l'antenne. Or les reportages des radios locales représentent plus de la moitié du temps d'antenne pour l'information. Cette situation est perçue comme une catastrophe pour une radio de service public en cette année électorale. C'est pourquoi elle a entraîné, le 26 septembre dernier, une grève d'une ampleur historique, avec 23 rédactions à 100 % de grévistes, 14 rédactions avec un taux allant de 50 à 85 %, 4 rédactions comptant de 33 à 46 % de grévistes (une seule rédaction, sur 42, hors du mouvement !...). Il semblerait que cette diminution de la voilure rédactionnelle des radios locales de France Bleu le soit au nom de l'accord signé en 2005 avec les syndicats de journalistes pour embaucher 45 contrats à durée déterminée en contrat à durée indéterminée d'ici à juin 2008. 30 journalistes ont déjà été embauchés, ce qui représente 13,33 % des journalistes précaires (selon la direction de Radio France, le budget des salaires des journalistes précaires représente 216 équivalents temps plein). Mais les coupes budgétaires dépassent très largement les 13,33 % des budgets, la direction demandant de rendre des budgets jusque-là consacrés à l'information, alors même qu'elle va mettre en place une prime au mérite pour les cadres, que les embauches de directeurs se multiplient à Paris et que l'entreprise vient d'être condamnée aux prud'hommes pour licenciement abusif. C'est pourquoi il lui demande quelles explications il peut aujourd'hui fournir au syndicat national des journalistes de Radio France.

Texte de la réponse

Un accord d'entreprise a été signé entre la direction de Radio France et les organisations syndicales le 3 juin 2005. Cet accord prévoit la création de 45 postes de journalistes permanents en trois ans. Ainsi, 30 journalistes pigistes ou en CDD ont été intégrés au sein des rédactions de Radio France en 2006, 10 intégrations étant prévues en 2007 et 5 en 2008. Selon les termes de cet accord, ces créations d'emploi seront intégralement financées par redéploiement et transformation de budgets initialement consacrés à des CDD ou des piges. Par conséquent, la diminution des emplois occasionnels aura comme contrepartie une augmentation des effectifs permanents. Le ministre de la culture et de la communication se félicite d'un accord qui permet, d'une part, de diminuer les emplois dits « précaires » au profit d'emplois permanents et, d'autre part, d'améliorer le potentiel rédactionnel des stations locales avec une plus grande stabilité des personnels. Par ailleurs, la direction de Radio France a souhaité procéder à l'occasion de ces intégrations à un léger rééquilibrage des moyens affectés à chacune des délégations régionales, pour atténuer les disparités entre stations. Mais, cette réorganisation ne remet pas en cause l'attachement que porte le service public à l'information de proximité dont France Bleu est un maillon essentiel.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107026

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10740

Réponse publiée le : 14 novembre 2006, page 11842